

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FRANCE TRAVAIL ET PRISM'EMPLOI RENFORCENT LEUR COOPERATION POUR FAVORISER L'INSERTION DES PUBLICS LES PLUS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI

Paris, le 5 mars 2025 – Face aux mutations du marché de l'emploi et aux défis croissants de l'insertion professionnelle, **France Travail** et **Prism'emploi, l'organisation professionnelle représentant les professionnels du recrutement et du travail temporaire**, renforcent leur coopération - existante depuis plus de 20 ans - avec une nouvelle convention-cadre d'une durée de trois ans. Ce partenariat stratégique vise notamment à faciliter le retour à l'emploi des publics qui en sont les plus éloignés, en particulier les travailleurs handicapés, les jeunes, les seniors et les bénéficiaires du RSA. En s'appuyant sur des synergies territoriales et des dispositifs innovants, les deux acteurs unissent leurs forces pour apporter des solutions concrètes aux enjeux de recrutement et de compétences et aux besoins des entreprises, notamment dans les secteurs en tension. **Pour la première fois, la signature de cet accord-cadre est placée sous le haut patronage de la ministre chargée du Travail et de l'Emploi, madame Astrid Panosyan-Bouvet.**

Des engagements forts pour l'insertion et la reconversion

Cette nouvelle convention entre **France Travail** et **Prism'emploi** repose sur quatre axes majeurs :

- 1. Renforcer les synergies territoriales** : un objectif clé de la convention est de mieux coordonner les actions et les équipes entre les réseaux territoriaux de France Travail et ceux des professionnels des agences d'emploi afin de mieux répondre aux besoins des entreprises et des demandeurs d'emploi. Le réseau des agences d'emplois est constitué de plus de 10 000 agences à travers les territoires.
- 2. Agir sur les offres d'emploi difficiles à pourvoir**, notamment dans les secteurs en tension et les métiers émergents : les professionnels des agences peuvent mobiliser les services de France Travail comme l'immersion professionnelle (PMSMP). Ces dispositifs permettent aux candidats de découvrir des métiers en situation réelle et/ou de mieux s'orienter dans leur recherche d'emploi dans les territoires. La Méthode de Recrutement par Simulation (MRS) et la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI) sont des dispositifs qui ont fait leurs preuves avec des résultats significatifs. Ainsi, la MRS a permis le recrutement de 26 % des candidats évalués positivement en 2024.
- 3. Se concentrer sur les publics prioritaires, notamment les travailleurs handicapés et les bénéficiaires du RSA** : en lien avec ses partenaires du Réseau pour l'emploi (missions locales, Cap emploi), les deux acteurs s'engagent à partager leurs dispositifs d'inclusion et associer leurs experts afin de mobiliser au plus près des territoires leurs ressources humaines et expertises pour faciliter le recrutement, la formation et l'insertion de ces publics.
- 4. Développer les compétences et contribuer à la construction de parcours de formation pour accélérer le retour à l'emploi** : France Travail et Prism'emploi s'engagent

à aller plus loin dans la mobilisation de leurs dispositifs d'accompagnement spécifiques pour faciliter l'accès à l'emploi durable. Des formations adaptées, des immersions professionnelles et des parcours de reconversion seront proposés lorsqu'un écart est constaté entre les compétences du candidat et celles attendues pour commencer à occuper le poste.

Des objectifs ambitieux au service d'un marché de l'emploi plus inclusif et réactif

« *La situation économique actuelle exige de renforcer toutes les formes de coopération qui permettent d'accompagner les publics les plus vulnérables et renforcer les solutions d'emploi. En nous concentrant sur les publics prioritaires, tels que les bénéficiaires du RSA, nous souhaitons offrir un véritable levier de retour à l'emploi pour tous, notamment dans les secteurs à forte tension de recrutement* », affirme **Thibaut Guilluy, Directeur général de France Travail**.

« *La coopération entre France Travail et Prism'emploi permet aux acteurs du recrutement et du travail temporaire de renforcer les actions en faveur de l'insertion professionnelle et de continuer à répondre aux besoins des entreprises, en particulier celles confrontées à des pénuries de main-d'œuvre. Grâce à cette nouvelle convention, nous voulons non seulement faciliter l'accès à l'emploi pour les demandeurs d'emploi, mais aussi démontrer que le travail temporaire est une solution durable pour l'inclusion des publics les plus éloignés de l'emploi* », déclare **Gilles Lafon, Président de Prism'emploi**.

Cette convention, centrée sur l'insertion durable, l'accompagnement des publics vulnérables et l'adaptation aux évolutions du marché, est un pas important vers un marché de l'emploi plus inclusif, plus flexible et plus réactif aux transformations économiques.

Un partenariat historique qui a déjà porté ses fruits

Lors des précédentes conventions-cadres, en place depuis 2001, plusieurs initiatives ont été déployées pour renforcer les liens entre **France Travail** et **Prism'emploi**, contribuant à améliorer la collaboration et la connaissance mutuelle de leurs offres de services. Ce travail de rapprochement a permis d'améliorer la fluidité du parcours des demandeurs d'emploi, en particulier en facilitant leur accès aux services de chaque acteur et en simplifiant leur expérience en ligne. À titre d'exemple, le secteur du travail temporaire a largement mobilisé, avec l'aide de son opérateur de compétences AKTO, le dispositif de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC). De 2022 à 2024, plus de 30 000 personnes ont bénéficié de ce dispositif, représentant près d'un tiers des POEC mises en place sur cette période.

En signant **17 conventions régionales** depuis 2021, le modèle de coopération a pu être adapté aux réalités locales, permettant ainsi une réponse ciblée aux besoins spécifiques des territoires, notamment grâce au maillage important des agences d'emploi. Des actions locales concrètes ont été mises en place dans toutes les régions : journées portes ouvertes, job datings, recrutements par simulation, etc.



Gilles Lafon, Président de Prism'emploi et **Thibaut Guilluy**, Directeur général de France Travail, signent la convention partenariale entre France Travail et Prism'emploi le 4 mars 2025.

CONTACTS PRESSE

France Travail

Valérie Sébalj

06 27 20 79 70

valerie.sebalj@francetravail.fr

Marion Fonteny

06 25 05 39 18

marion.fonteny@francetravail.fr

Prism'emploi

Dylan Jullian

06 18 89 56 73

dylan.jullian@omnicomprgroup.com

Victor Morelle

06 18 83 59 55

victor.morelle@omnicomprgroup.com

À propos de France Travail

France Travail a remplacé Pôle emploi au 1^{er} janvier 2024.

France Travail est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'indemnisation et l'accompagnement de toutes les personnes à la recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement de toutes les entreprises. Pour ce faire, France Travail s'appuie sur un réseau de près de 900 agences de proximité, sur 55 000 collaborateurs et sur la coopération avec tous les autres acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation, réunis dans le Réseau pour l'emploi.

A propos de Prism'emploi

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 entreprises de travail temporaire représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 12 000 agences d'emploi et 33 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire. www.prismemploi.eu – [LinkedIn Prism'emploi](#)